



Unités droits à conduire
Bureau de l'ordre public et des politiques de
sécurité

Demande d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite

(article R.221-10 du Code de la route)

Attention : cette démarche est à réaliser uniquement par courrier

Je soussigné (e),

NOM :

Prénom :

né (e) le : à

demeurant

Code postal.....Commune.....

Portable.....adresse de messagerie.....

sollicite la délivrance de l'attestation préfectorale d'aptitude physique pour la conduite des taxis et des voitures de transport avec chauffeur, des ambulances, des véhicules affectés au ramassage scolaire ou au transport public de personnes, prévue par l'article R.221-10 du Code de la route.

Fait à, le

Signature

Liste des pièces à fournir impérativement :

- le présent document dûment complété
- la copie du cerfa n°14880*02, intitulé avis médical, délivré par un médecin agréé par le préfet de la Loire-Atlantique
- la copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- la copie recto/verso de votre permis de conduire
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois justifiant votre résidence dans le département 44
- une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse.

L'ensemble des pièces est à adresser par voie postale à :

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité – Unité droits à conduire
6 quai Ceineray – BP 33515 – 44 035 NANTES cedex 1